

**RAPPORT N° 01/7- 55**  
**au Conseil Municipal**

**OBJET**

**CESSION DE TERRAINS**

**HOARAU Mannix / Chemin des Grenadiers / HH 227p / HH 237 p**

Propriétaire d'un reliquat foncier d'environ 2000 m<sup>2</sup> situé chemin des Grenadiers à Bois de Nêfles (provenant d'une unité foncière plus importante acquise à l'amiable en 1986), la Commune a aujourd'hui l'opportunité de la vendre à un riverain.

Pour mémoire, il convient de rappeler que la Commune a déjà cédé 2 lots, respectivement à Monsieur ZILMIA Narcisse (acte des 4 et 22/12/1997) et à la SODIAC (acte des 23 et 26 mars 1999) ; et, a approuvé lors du dernier conseil (26/09/01) la vente au profit de Monsieur ZILMIA Frédéric.

En d'autres termes, ces ventes ont permis le relogement de familles occupant notamment la coulée verte (cf plan annexe).

Reste un reliquat de 1947 m<sup>2</sup> (cadastré HH 237 p) pour lequel la Commune a reçu une offre d'acquisition de Monsieur Charles HOARAU ; Notons que ce dernier empiète pour sa part le terrain communal cadastré HH 227 p pour une superficie de 289 m<sup>2</sup>.

La Commune n'ayant pas d'intérêt à conserver ledit reliquat, la proposition serait par conséquent de le céder, et, de régulariser l'empiètement.

La vente porterait donc sur un terrain d'une superficie totale de 2 236 m<sup>2</sup>, qui serait cédé à Monsieur HOARAU Mannix (fils de Monsieur HOARAU Charles).

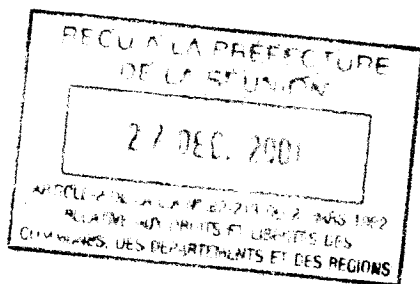
Précisons que ce terrain est situé en zone constructible, mais est concerné par des aléas géologiques et hydrauliques. L'acquéreur en est averti.

Le prix de vente du secteur est de 400 F/m<sup>2</sup>, étant précisé qu'une demande d'estimation a été adressée aux Domaines.

Il vous est donc demandé de bien vouloir vous prononcer sur le projet de vente en l'état à Monsieur HOARAU Mannix du terrain décrit ci-dessus.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**LE MAIRE**  
**René-Paul VICTORIA**



DELIBERATION N° 01/7-55  
du Conseil Municipal  
en séance du lundi 17 décembre 2001

**OBJET**

**CESSION DE TERRAIN**

**HOARAU Mannix / Chemin des Grenadiers / HH 227p / HH 237 p**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le rapport n° 01/7-55 du Maire ;

Vu le rapport du Maire, présenté au nom des Commissions Aménagement du Territoire / Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1**

Autorise le Maire à procéder à la vente des terrains communaux cadastrés section HH 227 p / HH 237 p, d'une superficie d'environ 2236 m<sup>2</sup> sis chemin des Grenadiers à Bois de Nêfles, au prix fixé par les services des Domaines.

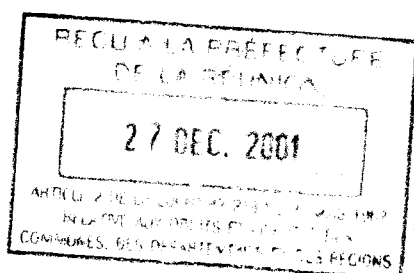
**ARTICLE 2**

Autorise le Maire à intervenir dans l'acte correspondant.

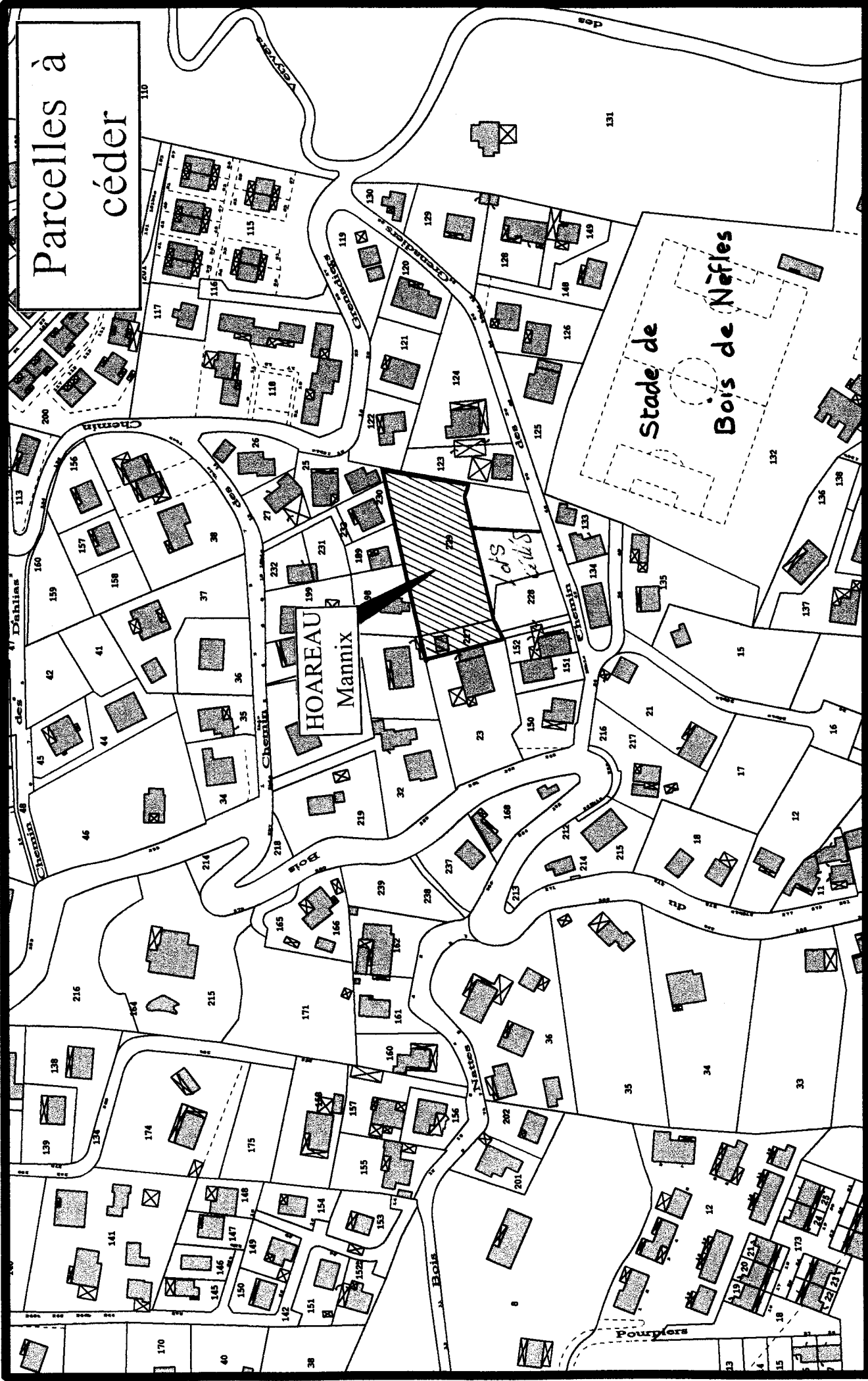
---

Pour extrait certifié conforme  
fait à Saint-Denis, le 24 DEC. 2001

**LE MAIRE**  
**René-Paul VICTORIA**



PARCELLE : HH 219



MAIRIE DE SAINT - DENIS - BUREAU DU PLAN - S.I.G -

DATE DU TRACÉ : 07-12-2001, 11:34:41, Ven

ECH : 1/2000